



## Note à destination des écoles de rugby de Bretagne

La Ligue de Bretagne avait fait le choix, au travers de ses commissions régionales (« Equipe Technique de la Ligue » et « Ecoles de rugby »), d'expérimenter en 2017/2018 les règles à « contacts aménagés » proposées et encouragées par la Direction Technique Nationale de la Fédération.

Pour la saison 2018/2019, ces règles à « contacts aménagés » sont généralisées sur l'ensemble de la France avec pour finalité première une meilleure formation de nos jeunes joueurs de rugby. Elles permettront également de répondre à la problématique de sécurité en offrant aux joueurs débutants de démarrer l'activité sereinement et progressivement. Ces enjeux, au centre de la réunion de rentrée des EDR du 25 août 2018 à Mûr de Bretagne, couplés avec les préconisations fédérales et le bilan de l'expérimentation de la saison passée avaient guidé l'Equipe Technique de la Ligue dans sa proposition de périodisation de la saison en école de rugby dont la traduction se retrouve dans le schéma ci-dessous :

### Organisation retenue pour les Écoles de Rugby de Bretagne pour la saison 2018-2019



CATÉGORIES	PRATIQUES	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Jun
M6		ATELIERS RUGBY : jeux de coordination motrice, d'habileté, (lutttes, combat, courses, sauts, lancers) et jeux d'opposition (4x4 – 5x5)									
M8	5X5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5 J CO 5X5	T+2 5x5 J CO 5X5	T+2 5x5 J CO 5X5	J CO 5X5	J CO 5X5	J CO 5X5	J CO 5X5
M10	5X5 10X10	T+2 5x5	T+2 5x5 J CO 5X5	T+2 5x5 J CO 5X5	T+2 5x5 J CO 5X5	RE 10X10	RE 10X10	RE 10X10	RE 10X10	RE 10X10	RE 10X10
M12	5X5 10X10	T+2 5x5 J CO 5X5	J CO 5X5	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10
M14	7X7 10X10	T+2 7x7 J CO 7X7	J CO 7X7	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10	J CO 10x10
M14	7X7 15X15	T+2 7x7 J CO 7X7	J CO 7X7	J CO 15x15	J CO 15x15	J CO 15x15	J CO 15x15	J CO 15x15	J CO 15x15	J CO 15x15	J CO 15x15
				RE 15X15	RE 15X15	RE 15X15	RE 15X15	RE 15X15	RE 15X15	RE 15X15	RE 15X15

Lexique :  
 T+2 : « touché 2 secondes »  
 J CO : « jeu au contact »  
 RE : « rugby éducatif »

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de clarifier certains points en distinguant ce qui revêt un caractère « d'obligation » (ou d'interdiction) et ce qui revêt un caractère « de préconisation » :

#### 1. **PRECONISATIONS :**

- Le tableau FFR de périodisation des pratiques n'est qu'un « conseil d'utilisation » des pratiques ;
- Le tableau préconisé par l'ETL (ci-dessus) et validé par la commission régionale EDR n'est également qu'une préconisation émanant d'une réflexion ayant pour visée la formation du jeune joueur ;

#### 2. **OBLIGATIONS :**

- La seule date qui limite dans le temps une utilisation de pratique est celle relative au jeu à XV en M14 qui ne saurait débuter avant le 13 octobre 2018 sous peine d'exclusion de la couverture d'assurance.



b. Les formes de pratiques à utiliser pour une catégorie sont celles et seulement celles de la catégorie concernée. A savoir :

**M8 :** 5x5 « touché 2 secondes » **ou**  
5x5 « jeu au contact »

**M10 :** 5x5 « touché 2 secondes » **ou**  
5x5 « jeu au contact » **ou**  
10x10 « rugby éducatif »

**M12 :** 5x5 « touché 2 secondes » **ou**  
5x5 « jeu au contact » **ou**  
10x10 « rugby éducatif » **ou**  
10x10 « jeu au contact » (autorisation DTN sur proposition Bretagne dans le cadre :  
1<sup>ère</sup> mi-temps « jeu au contact » et 2<sup>ème</sup> mi-temps « rugby éducatif »)

**M14 à X :** 7x7 « touché 2 secondes » **ou**  
7x7 « jeu au contact » **ou**  
10x10 « rugby éducatif » **ou**  
10x10 « jeu au contact » (autorisation DTN sur proposition Bretagne dans le cadre :  
1<sup>ère</sup> mi-temps « jeu au contact » et 2<sup>ème</sup> mi-temps « rugby éducatif »)

**M14 à XV :** 7x7 « touché 2 secondes » **ou**  
7x7 « jeu au contact » **ou**  
10x10 « rugby éducatif » **ou**  
15x15 « rugby éducatif » **ou**  
15x15 « jeu au contact » (autorisation DTN sur proposition Bretagne dans le cadre :  
1<sup>ère</sup> mi-temps « jeu au contact » et 2<sup>ème</sup> mi-temps « rugby éducatif »)

En synthèse, la conclusion suivante s'applique :

« L'organisme porteur de l'organisation d'un tournoi, d'un plateau ou d'une rencontre EDR :

- doit s'appuyer obligatoirement sur un ou plusieurs règlements autorisés pour la catégorie considérée ;
- a la liberté dans le choix du (des) règlement(s) appliqué(s) (la proposition de la commission régionale est une préconisation pédagogique à visée formatrice)
- engage sa responsabilité en cas de non application des règlements édités »

**Organisation club = le club choisi**

**Organisation départementale = le comité départemental choisi**

**Organisation régionale = la Ligue de Bretagne choisie**

1. Dans les règlements de la catégorie en tenant compte des temps de jeu
2. Interdiction de jeu à XV en M14 avant le 13 octobre 2018

Nous vous souhaitons une excellente saison 2018/2019 et vous invitons à retrouver toutes les informations relatives au rugby éducatif sur le site des écoles de rugby de Bretagne au lien suivant : [site des écoles de rugby Ligue Bretagne](http://site.des.écoles.de.rugby.ligue.bretagne) ainsi que sur le site de la Ligue Bretagne : [www.bretagnerugby.fr](http://www.bretagnerugby.fr)

Fabrice Quénéhervé  
Responsable du Pôle Sportif à la  
Ligue de Bretagne

Jean-Jacques Mahé  
Responsable des écoles de  
rugby la Ligue de Bretagne

Bertrand Quiviger  
Conseiller Technique Régionale